

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 28 août 2018**

Le vingt-huit août deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Guy FEUARDANT, Mme Marie-Hélène GAULTIER, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF.

Etaient absents : Mme Patricia DUTÔT (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), Mme Laurence CHANU (excusée), M. Yves-Marie DROUET

Secrétaire de séance : M. Alain LECHEVALIER

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Renouvellement baux parcelles communales,
- Aménagement de sécurité sur la RD 904 – Devis fourniture de gabions,
- Budget communal - Délibération modificative n° 1
- Mise en vente du hangar municipal
- Subvention exceptionnelle

Le Conseil donne son accord ; ces points porteront les numéros 06, 07, 08, 09 et 10

Informations du Maire

- Demande de mise en disponibilité d'un agent
- Rythmes scolaires rentrée 2018
- Lotissement rue des Ecoles
- PRL
- Atelier municipal
- Extension de périmètre du SDEM50
- Dunes d'Hatainville
- Courrier DREAL
- Cérémonie commune pour centième anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918
- Courriers de remerciements pour versement d'une subvention
- Immeuble commerce.

01 Personnel communal – Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'animateur éducatif permanent à temps non complet de 21 H 20 hebdomadaires suite aux nouveaux rythmes scolaires qui sont ramenés à 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018. Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré, le Conseil, considérant que la diminution du temps de travail de cet emploi est inférieure à 10 %, DECIDE de porter à compter du 1^{er} septembre 2018, de 21 H 20 à 19 H 50 le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'animateur,
DONNE POUVOIR au Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire,
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

02 Voirie – Travaux de sécurisation et renforcement VC n° 7 du Vayhaigre – Devis maitrise d'oeuvre,

Madame le Maire présente au Conseil le devis du Conseil Départemental de La Haye (ATDM) se rapportant à la mission de maitrise d'œuvre dans le cadre de l'assistance technique aux collectivités et pour les travaux de sécurisation et renforcement de la voie communale n° 7 du Vayhaigre. Le devis a été signé par Madame le Maire en date du 12 juin 2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du devis de maitrise d'œuvre pour les missions PRO, ACT et DET pour un montant de 4 560 € HT correspondant à 6 % du montant de l'estimation réalisée par les services de l'ATDM soit 76 000 € HT. Le montant définitif de la maitrise d'œuvre sera calculé sur le coût réel de l'opération.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et effectuer les règlements correspondants.

03 Terrain communal rue des Deux Eglises – Etude d'une proposition d'acquisition,

Madame le Maire présente au Conseil la proposition d'acquisition du terrain communal rue des Deux Eglises.

Le Conseil, après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré,

ACCEPTTE la proposition d'acquisition par Monsieur et Madame GARNIER de la parcelle D 624 d'une surface de 967 m² pour un montant de 40 000 €, (vente du terrain en l'état),

CHARGE le Maire de demander une promesse d'achat

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires notamment les actes de vente à intervenir auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET, notaires à Barneville-Carteret.

04 Urbanisme – Convention d'exercice du service commun d'instruction des actes d'application du droit des sols avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Madame le Maire présente au Conseil la nouvelle convention à intervenir afin de préciser la répartition des missions entre la commune et le service instructeur ainsi que le mode de facturation des documents se rapportant à l'exercice du service commun d'instruction des actes d'application du droit des sols avec la communauté d'agglomération du Cotentin.

Après avoir étudié la convention et après en avoir délibéré, le Conseil,

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée,

PRECISE que le champ d'application de la présente convention s'applique à l'instruction des autorisations et actes suivants : Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb), Déclaration préalable, Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager.

CONFIRME que les certificats d'urbanisme dits d'information (CUa) seront traités directement par la commune.

05 Communauté d'Agglomération le Cotentin – 1^{ère} modification simplifiée du PLU des Moitiers d'Allonne

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Moitiers d'Allonne, va se dérouler du lundi 03 septembre au vendredi 05 octobre 2018.

Cette modification simplifiée, prescrite par le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin par arrêté n° 27/2018 du 13 février 2018, concerne le règlement écrit et porte sur les dispositions relatives à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en cas d'opération d'aménagement en ZAC, lotissement ou constructions groupées en zone urbaine UC et à urbaniser 1 AU du PLU en vigueur sur notre commune.

Les pièces du dossier du projet de modification simplifiée du PLU, ainsi que le registre y afférent seront déposés au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin durant 33 jours consécutifs afin d'y consigner éventuellement les observations du public. Les horaires de consultation sont du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 16h30 au 8 rue des Vindits, Cherbourg en cotentin.

Durant ce même délai, en exemplaire du dossier susvisé, ainsi qu'un registre subsidiaire seront consultables en mairie des Moitiers d'Allonne le mardi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h30.

06 Renouvellement baux parcelles communales

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder à la reconduction des baux pour l'occupation des parcelles A 623 (Hatainville), Z 25 (Le Bosquet) d'une surface respective de 1ha01a et 99a10ca.

Suite à une erreur matérielle, les baux n'ont pas été renouvelés au 1^{er} octobre 2015.

Il convient donc d'établir les documents pour les deux périodes.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la reconduction de ces baux sans augmenter le loyer annuel pour les deux périodes :

- Parcelle A 623, loyer de 88.00 €/an,
- Parcelle ZL 25, loyer de 88.00 €/an.

AUTORISE le Maire à signer avec les preneurs, les baux à intervenir.

07 Aménagement de sécurité sur la RD 904 – Devis fourniture de gabions,

Madame le Maire présente au Conseil le devis pour la fourniture de gabions à installer dans le bourg après la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité (chicanes).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise NEVEUX de Magny-les Hameaux, pour un montant de 2 241.55 € HT
AUTORISE le Maire à signer le document précité et effectuer le règlement correspondant.

08 Budget général - Délibération modificative n° 1

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que suite à une erreur matérielle deux échéances pour le remboursement des emprunts de l'Agence de l'Eau n'ont pas été comptabilisées sur le budget assainissement collectif 2017.

De ce fait, les deux échéances correspondantes soit un total de 5 860 €, ont été réglées sur le budget général en juillet 2018 et il convient de rectifier en investissement ce budget, à savoir :

Chapitre 16

Dépenses – 16818 Autres emprunts, autres prêteurs augmentation 6 000 €

Chapitre 20

Dépenses – 2031 Frais études recherche et insertion diminution 6 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget général 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 709 000 €

09 Mise en vente du hangar municipal

Madame le Maire propose au Conseil de fixer les modalités de vente de l'atelier municipal situé zone artisanale afin de pouvoir renseigner les potentiels acquéreurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de vente de l'atelier municipal à 150 000 € net vendeur,

PRECISE que la vente ne pourra intervenir qu'après déclasséement du bâtiment du domaine public vers le domaine privé, et qu'après complet déménagement vers le nouveau hangar,

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches pour trouver un acquéreur.

10 Subvention exceptionnelle

Madame le Maire propose au Conseil d'accorder une subvention au club d'Aviron de mer de Barneville-Carteret pour participation aux championnats du Monde du Canada

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 200€ au club d'aviron de mer de Barneville-Carteret.

Questions diverses

- Nettoyage du cimetière : une journée citoyenne sera organisée en octobre pour nettoyer le cimetière (interdiction de glyphosate)
- Hameau Mauger : finition des travaux de l'effacement des réseaux (SDEM)
- Résultat enquête publique assainissement
- Lavoir des Fontenelles – réparation de la dalle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes

Affichage : 21.08.2018 - Convocation 21.08.2018

Conseillers en exercice : 14 – Présents 11 – Votants 12.

Aux Moitiers d'Allonne, le 30 août 2018

Le Maire, Michèle SONILHAC